



**Mairie de NOISSEVILLE**

38, rue principale  
57645 NOISSEVILLE

Tél : 03.87.76.72.68

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Noisseville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Geoffrey SCHUTZ, Maire.

**Date Convocation :**

27/03/2026

**Date Affichage PV :**

05/05/2026

**Secrétaire séance :**

Bernard DENIZART

**Nombre d'élus en exercice :**

15

**Nombre d'élus présents :**

14

**Nombre d'élus votants :**

15

**Membres présents :**

Geoffrey SCHUTZ  
Benoît MATOT  
Pierrette GUNTHER-SAES  
Catherine RAPPIN  
Bernard DENIZART  
Juliette FOULIGNY  
Monique BUBOLA  
Jean-François DUMONT  
Kévin TOUSSAINT  
Céline FEIGEL  
Jean-François DILLMANN  
Christelle VIOLI  
Jérôme HEJNE  
Nathalie SOMMERLAD  
Jérémy MOITRY

**Absent excusé :** Pierrette GUNTHER-SAES  
(donne procuration à Geoffrey SCHUTZ)

**Absent non excusé :** Néant

## **ORDRE DU JOUR :**

00. Nomination d'un secrétaire de séance.
01. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2026
02. Création de poste de 2 conseillers délégués
03. Détermination indemnités des conseillers délégués
04. Approbation du budget primitif 2026
05. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026
06. Subvention aux associations 2026
07. Composition des commissions communales
08. Composition de la commission d'appel d'offres
09. Divers

## **0. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Bernard DENIZART est nommé secrétaire de séance.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026.**

Aucune observation, ni écrite, ni orale n'ayant été formulée,

Le Conseil Municipal,

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2026.

## **2. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Création de poste de deux conseillers. DCM N°18/2026**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite créer deux postes de conseillers municipaux délégués dans la Commune. Il rappelle que la création de poste de conseillers municipaux délégués relève de la compétence du conseil municipal.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-18,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

**DECIDE** de créer deux postes de conseillers municipaux délégués.

### **3. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Détermination indemnités des conseillers délégués. DCM N° 019/2026**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date 22 mars 2026 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

**VU** le budget communal,

**CONSIDERANT** que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus, Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

**DECIDE** d'allouer, avec effet au 07/04/2026 une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués suivants :

- Mme Pierrette GUNTHER-SAES conseillère municipale déléguée à la Sécurité, la Prévention et la Mobilité, par arrêté municipal en date du 07/04/2026.
- M. Jean-François DUMONT conseiller municipal délégué à l'Environnement, à l'Embellissement et au Cadre de vie, par arrêté municipal en date du 07/04/2026.

Et ce au taux de 4,90 % de l'indice brut terminal de la fonction. Cette indemnité sera versée mensuellement.

**DIT** que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget.

### **4. FINANCES - Approbation du Budget Primitif 2026. DCM N° 020/2026.**

Délibérant sous la présidence de Monsieur Geoffrey SCHUTZ, Maire,

Monsieur Benoît MATOT, 1er Adjoint en charge des finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à **670.561,80 €** et en dépenses et en recettes de fonctionnement à **738.644,00 €**.

**Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents :**

**ADOpte** le budget primitif 2026 tel que défini ci-dessus.

## **5. FINANCES - Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026. DCM N° 021/2026.**

**Vu** le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2025 et de les reconduire à l'identique sur 2026 soit :

- Foncier bâti = 27,67 %
- Foncier non bâti = 44,80 %
- Taxe d'habitation – résidences secondaires = 13,57 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

## **6. FINANCES - Subventions aux Associations pour l'année 2026. DCM N° 022/2026.**

Délibérant sous la présidence de Monsieur Geoffrey SCHUTZ, Maire,

Madame Catherine RAPPIN, Adjointe notamment en charge de la commission « Vie associative, Culture et Événementiel », présente la partie liée aux subventions pour l'année 2026 pour nos deux associations locales. Afin d'être équitable envers ces mêmes associations, elle propose de les subventionner à hauteur de dix (10) euros par adhérents à la date du 31 décembre de l'année précédente. Madame l'adjointe indique que Monsieur le Maire en avait déjà avisé les présidents d'associations. Ces subventions complètent également l'accompagnement au quotidien de la Mairie envers ces associations et les bénévoles de la commune (prêts de salle, accompagnements logistique et humain, financement d'opérations régulières et/ou ponctuelles...)

Au 31/12/2025, l'Association « Loisirs et Culture » avait 59 adhérents uniques ; l'« Association Sportive et Culturelle de Noisseville » (ASCN) en comptait 148.

Monsieur le Maire souhaite, par souci de neutralité, que les conseillers qui sont adhérents à l'une des associations (ou les deux) ne prennent pas part au vote.

Ainsi, après avoir pris connaissance des différentes demandes de subventions et avoir pris en compte l'ensemble des explications de Madame l'Adjointe et de Monsieur le Maire ;

Madame Juliette FOULIGNY, Madame Catherine RAPPIN, Madame Christelle VIOLI, Monsieur Benoît MATOT, Monsieur Jérôme HEJNE, Monsieur Geoffrey SCHUTZ s'étant retirés du vote, et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (9/9) :**

**DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

ASCN:	<b>1 500 €</b>
LOISIRS ET CULTURE :	<b>600 €</b>

D'autres demandes de subventions seront analysées lors d'un prochain conseil suite à la non-réception des pièces exigées en Mairie pour qu'une demande de soit valable et donc puisse être prise en compte.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026 à l'article 65741 en section de fonctionnement.

**7. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Composition des commissions communales.  
DCM N° 023/2026**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer les membres suivants :

<b>COMMISSIONS</b>	<b>MEMBRES</b>
	<b>Geoffrey SCHUTZ</b> , Maire, demeure président de l'ensemble des commissions
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	<b>Responsable : Benoît MATOT</b> <b>Autres membres :</b> Jean-François DUMONT, Jérôme HEJNE, Kévin TOUSSAINT.
TRAVAUX, URBANISME ET PATRIMOINE	<b>Responsables :</b> <b>Benoît MATOT</b> (Travaux et Urbanisme) <b>Autres membres :</b> Bernard DENIZART, Jean-François DUMONT, Jérôme HEJNE, Jérémy MOITRY, Kévin TOUSSAINT.
SECURITE, MOBILITE, PREVENTION	<b>Responsable : Pierrette GUNTHER-SAES</b> <b>Autres membres :</b> Bernard DENIZART, Jean-François DILLMANN, Benoît MATOT, Jérémy MOITRY.
ENFANCE, JEUNESSE, EDUCATION	<b>Responsable : Catherine RAPPIN</b> <b>Autres membres :</b> Juliette FOULIGNY, Nathalie SOMMERLAD, Christelle VIOLI.
VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, EVENEMENTIEL	<b>Responsable : Catherine RAPPIN</b> <b>Autres membres :</b> Céline FEIGEL, Jérôme HEJNE, Christelle VIOLI.
SOLIDARITE, SANTE, SENIORS	<b>Responsable : Monique BUBOLA</b> <b>Autres membres :</b> Jean-François DILLMANN, Juliette FOULIGNY, Catherine RAPPIN, Nathalie SOMMERLAD.
ENVIRONNEMENT, EMBELLISSEMENT, CADRE DE VIE	<b>Responsable : Jean-François DUMONT</b> <b>Autres membres :</b> Monique BUBOLA, Bernard DENIZART, Céline FEIGEL, Pierrette GUNTHER-SAES, Jérémy MOITRY.
COMMUNICATION, PARTICIPATION CITOYENNE, ATTRACTIVITE	<b>Responsable : Nathalie SOMMERLAD</b> <b>Autres membres :</b> Monique BUBOLA, Pierrette GUNTHER-SAES, Catherine RAPPIN, Kévin TOUSSAINT.

**8. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Composition de la commission d’appel d’offre  
DCM N° 024/2026**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, décide de nommer les membres suivants :

<b>Président : Geoffrey SCHUTZ</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Benoît MATOT	Nathalie SOMMERLAD
Jean-François DUMONT	Bernard DENIZART
Kévin TOUSSAINT	Catherine RAPPIN

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h40.**

**La présente séance comportant cinq délibérations numérotées N°018/2026 à N°024/2026.**

## 09. DIVERS

- Point Travaux et Investissements 2026
- Projections potentielles 2026 - 2032
- Organisation Repas des Aînés 2026
- Balayage
- Monument cassé – voie Romaine
- Point sur les premières réflexions demandées : cimetière ; agencement Fontaine ; réorganisation Mairie...
- Achat logiciel Gestion Cimetière – amélioration des services municipaux
- Gestion du stationnement au sein de la commune
- Responsables sous-commissions et/ou évènements spécifiques :
  - Octobre rose : commissions vie associative, culture, évènementiel
  - Repas des Aînés : commissions vie associative, culture, évènementiel
  - Communication :
    - Facebook : Geoffrey SCHUTZ
    - Panneau Pocket : Geoffrey SCHUTZ
    - Site internet : Kévin TOUSSAINT + Nathalie SOMMERLAD
    - Liste de diffusion : secrétariat Mairie + Geoffrey SCHUTZ
  - Marché de Noël : commissions vie associative, culture, évènementiel
  - Repas des agents : commissions vie associative, culture, évènementiel
  - Saint-Nicolas : commissions vie associative, culture, évènementiel
  - Achats réguliers pour la commune : Geoffrey SCHUTZ + commission travaux
  - Travaux du quotidien : Jean-François DUMONT
  - Locations : ensemble des conseillers municipaux selon un roulement
  - Ecoles : Catherine RAPPIN
  - Périscolaire : Juliette FOULIGNY
- Commission Impôts : à définir lors du prochain CM

Noisseville, le 07 Avril 2026

Le secrétaire de séance,  
Bernard DENIZART

Le Maire,  
Geoffrey SCHUTZ

